

Charte de prêt de liseuse Kobo Aura et Kobo Aura H20

Contenu du pack

- Une liseuse Kobo Aura et Kobo Aura H20
- Une pochette de protection
- Un mode d'emploi de la liseuse
- Un catalogue des titres contenus dans la liseuse
- La charte de prêt
- Un questionnaire de retour

Conditions générales

- Le prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la bibliothèque, âgés d'au moins 14 ans.
- La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son responsable légal pendant toute la durée du prêt. La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des matériels.
- L'emprunteur doit signer la charte. Un exemplaire sera conservé à la bibliothèque et un autre sera à disposition de l'utilisateur dans la pochette avec la liseuse. Pour les adhérents mineurs, une signature d'un des parents ou représentant légal est obligatoire. En signant, l'utilisateur s'engage à restituer la liseuse en l'état (support et contenu), respecter les règles de prêt, de retour et d'utilisation.

Utilisation

- L'emprunteur s'engage à manipuler l'appareil avec précaution.
- Il n'est pas autorisé à modifier le contenu et les paramètres de la liseuse, ni à intervenir techniquement sur la liseuse. En cas de problème de fonctionnement, il doit se rendre à la bibliothèque.
- Si la liseuse a besoin d'être rechargée, l'emprunteur doit se rapprocher de la bibliothèque.
ATTENTION : utiliser un câble ou un chargeur de téléphone portable pourra endommager la liseuse.

Prêt

- Le prêt se fait **UNIQUEMENT** le vendredi de 15 h 45 à 17 h 15.
- Un seul prêt de liseuse est possible par adhérent.
- La durée de prêt est de 3 semaines. Ce prêt peut être prolongé auprès de la bibliothèque si la liseuse n'est pas réservée.
- Dans le cas où aucune liseuse n'est disponible, l'adhérent peut faire une demande de réservation auprès de la bibliothèque.

Retour

- La liseuse doit être retournée directement auprès des bibliothécaires **le vendredi de 15 h 45 à 17 h 15**. S'ensuit une vérification du matériel en présence de l'utilisateur.
- Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.
- En cas de retard, les pénalités sont de **5 € 00** par semaine de retard.
- Au moment du retour, l'emprunteur est invité à remplir le questionnaire fourni avec la liseuse. Il permettra aux bibliothécaires de mieux connaître son public, ses usages et ses attentes concernant ce nouvel outil.

Mise en recouvrement

- En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d'un mois de retard, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse, soit
 - **126,72 € pour la liseuse Kobo Aura**
 - **211,20 € pour la liseuse Kobo Aura H20.**
- Il en ira de même en cas de détérioration constatée au moment du retour de l'appareil.

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Date et signature de l'utilisateur :

Date et signature du représentant légal :